

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2552

21 octobre 2011

SOMMAIRE

Afrilux S.A.	122459	Légère Hotel Luxembourg S.A.	122458
AI Global Investments S.à r.l.	122450	Luxfide S.à r.l.	122462
Albatros-Trans Sàrl	122460	Magna International Investments S.A. ..	122473
A&L Kapital AG	122473	MAXimmo, s.à r.l.	122473
Becos S.à r.l.	122450	Mitotech S.A.	122458
Beliere Holding S.A.	122472	Muha No 2 LuxCo	122473
Centre de Beauté S.C. S.à r.l.	122461	Office Portfolio Minerva I Sàrl	122489
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A.	122450	PHI Participations SA	122458
Cristalline S.A.	122491	Premuda International S.A.H.	122489
D.L.C. et Cie S.A.	122455	PricewaterhouseCoopers	122490
DNX Network	122460	Resource Partners Holdings V S.à r.l. ...	122490
European Properties S.à r.l.	122455	Sapperton S.à r.l.	122473
Fiddiam S.A.	122450	Sarasin Multi Label Sicav	122490
Fideos	122460	Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l.	122458
Finances Europe Tourisme S.A.	122461	Second Atlas (IX) Lux S.A.	122490
Freelander Investholding S.à r.l.	122495	Sefi One S.A.	122459
FS Invest S.à r.l.	122488	Sellcom Luxembourg S.A.	122455
Green Bay	122461	Shaba S.à r.l.	122496
Grethen Jos S.à r.l.	122456	Sierra Blanca S.A.	122491
Guardian Luxguard II S.A.	122456	Snack Santa Maria S.à r.l.	122490
Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l.	122461	Soxipa S.A., SPF	122459
Jawer Consulting S.A.	122489	SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l.	122495
JFL Invest	122456	Tarpan LuxCo S.à r.l.	122495
Kerozene S.A.	122496	Tension II LuxCo S.à r.l.	122496
Kirchberg Consulting S.A.	122457	VCP VII Luxco 7 S.à r.l.	122474
La Grande Tour S. à r.l.	122457	Westwood S.à r.l.	122462
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ..	122462	Zerf S.A.	122496

Becos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 70.467.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011123132/15.

(110141762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123107/10.

(110141788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 25.454.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 18 février 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 février 2010 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser, L - 3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de retirer Howard Benedict et de nommer David Younker en tant que nouvel Administrateur du Conseil d'Administration dont l'adresse professionnelle se situe à Harmond Road, 48326 Auburn Hills (Michigan) aux Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011123154/17.

(110141755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Fiddiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 44.695.

L'an deux mille onze, le trois août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fiddiam S.A.", ayant son siège social à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 44.695, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C») numéro 484 du 16 octobre 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant:

- actes reçus par le notaire instrumentant en date du

- 29 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 133 du 8 avril 1994,
- 18 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1343 du 17 septembre 2002,
- acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 845 du 17 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Siegfried BILSKI, retraité, demeurant à L-8140 Bridel, 12, rue de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eddy NENNI, administrateur-délégué de la société, demeurant à L-2167 Luxembourg, 17, rue des Muguets.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions
- 2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 1.370.000,- EUR (un million trois cent soixante-dix mille euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros), à 130.000,- EUR (cent trente mille euros), par apurement partiel de pertes reportées pour du même montant, sans annulation d'actions.
- 3.- Suite à ce qui précède réduction de la réserve légale de son montant actuel de cent soixante-trois mille quarante-trois virgule quarante-huit euros (163.043,48-EUR) à treize mille euros (13.000, EUR), par absorption partielle des pertes reportées.

Transfert du siège social vers L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères

- 4.- Ajout d'un alinéa dans l'objet social
 - 5.- Refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions légales en vigueur sans changer l'objet social.
 - 6.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 1.370.000,-EUR (un million trois cent soixante-dix mille euros) pour le ramener de son montant actuel de 1.500.000,-EUR (un million cinq cent mille euros) à 130.000,-EUR (cent trente mille euros).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes reportées pour un montant total de 1.370.000,-EUR (un million trois cent soixante-dix mille euros) sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à ce qui précède de réduire la réserve légale de son montant actuel de cent soixante-trois mille quarante-trois virgule quarante-huit euros (163.043,48 EUR) à treize mille euros (13.000,-EUR), par absorption partielle des pertes reportées.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, d'introduire un nouvel alinéa entre le deuxième et troisième alinéa de l'objet social, qui a la teneur suivante:

« **Nouvel Alinéa.** Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur, sans modifier l'objet social, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination – Durée – Objet - Siège social

Art. 1^{er}. La société anonyme existe sous la dénomination de "Fiddiam S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de compléments nutritionnels et de produits cosmétiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 130.000,-EUR (cent trente mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.450,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Siegfried BILSKI, Max MAYER, Eddy NENNI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2011. Relation GRE/2011/2991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011124717/243.

(110143644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Les comptes annuels au 31/07/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124596/9.

(110142967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62518 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123194/10.

(110141748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

D.L.C. et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.999.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de DLC ET CIE SA a été changé:

ancienne dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Rue Principale 26A

nouvelle dénomination:

L – 9980 WILWERDANGE Hauptstrooss 44

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011123167/15.

(110141774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Grethen Jos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 10, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 122.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011123233/11.

(110141754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

JFL Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue exceptionnellement le 4 juillet 2011

4^{ème} Résolution:

M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 4 avril 2011, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Claude Schmit et M. Marcel Recking démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2017.

La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 4 avril 2011, nouveau Commissaire en remplacement de la société European Consultants (Luxembourg) S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2017.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de S.A.R Jean de Nassau, Prince de Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2017.

5^{ème} Résolution:

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour JFL Invest

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011127746/28.

(110147532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 27.249.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 04 mars 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 4 mars 2011 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser, L - 3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de nommer José Miguel Villacorta en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration, dont l'adresse professionnelle se situe Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 19 juillet 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 juillet 2011 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser, L - 3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de retirer Luc Theis, Administrateur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a décidé également de nommer Fernand Stirn et Lajos Sapi en tant qu'Administrateurs du Conseil d'Administration dont l'adresse professionnelle se situe Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011123234/23.

(110141756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

La Grande Tour S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.986.

—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des qu'avais parts a pris effet à partir de 26 juin 2008,

Robert Whitton, résidant professionnellement au Level 33, 25 Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5LQ Royaume-Uni (anciennement résidant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni), a transféré 22.500 parts sociales détenues dans la Société à Uberior Ventures Limited, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg EH3 9PE, Royaume-Uni;

Mark Tagliaferri, résidant au 105, Cadogan Gardens, Londres, SW3 2RF Royaume-Uni, (anciennement résidant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni) a transféré 22.500 parts sociales détenues dans la Société à Uberior Ventures Limited, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg EH3 9PE, Royaume-Uni;

Stuart Le Gassick, résidant au 34 Eaton Terrace, Londres, SW1W 8TS, Royaume-Uni, a transféré 22.500 parts sociales détenues dans la Société à Uberior Ventures Limited, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg EH3 9PE, Royaume-Uni;

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Uberior Ventures Limited, 1.474.460 parts sociales;
- Robert Whitton, 511.180 parts sociales;
- Mark Lee Tagliaferri, 511.180 parts sociales; et
- Stuart James Le Gassick, 511.180 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011128096/31.

(110147261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

—
A l'attention des actionnaires de la société

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société KIRCHBERG CONSULTING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 août 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011123255/11.

(110141785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Légère Hotel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 11, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 48.884.

Aufgrund der Beschlussfassung des Kommunalrats der Gemeinde Schüttrange die Straße des Gesellschaftssitz der Gesellschaft von „Parc d'activité Syrdall“ auf „rue Gabriel Lippmann“ umzubenennen, befindet sich der Gesellschaftssitz der Gesellschaft fortan in L-5365 Münsbach, 11, rue Gabriel Lippmann.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, den 31. August 2011.

Référence de publication: 2011123257/12.

(110141783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123294/10.

(110141815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.088.

1. En date du 1^{er} septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, Gérant de Catégorie A au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

-acceptation de la démission de Steffen Steffensen avec adresse au LT11, Loteomento Jose Matias P-7570-639 Melides, de son mandat de Gérant de Catégorie C avec effet au 18 juillet 2011;

-nomination de Sandra Ansay, avec adresse au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de Catégorie C, avec effet au 19 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

2. En date du 1^{er} septembre 2011, le siège social de Scatec Norvège Holding II S.A., associé unique a été transféré au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127890/21.

(110147288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

PHI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 68.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société

PHI PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2011123332/16.

(110141770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 juillet 2011

La cooptation de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, décidée par les administrateurs restants en date du 7 mars 2011 a été ratifiée et M. Sébastien ANDRE a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011123376/16.

(110141786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Afrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.369.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2011

- L'Assemblée Générale décide d'accepter avec effet 1^{er} septembre 2011:

La démission des administrateurs:

Monsieur Percy KWILU, né le 25 juillet 1940 à Vanga Congo, demeurant à B-1000 Bruxelles, 48, rue des Fabriques.

Monsieur Simon DIASOLUA, né le 14 novembre 1942 à Kinshasa Congo, demeurant à B-1200 Bruxelles, 65, Tomberg.

Monsieur Alexander CLAESSENS, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk et demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur Michel BALTUS, né le 18 septembre 1950 à Ensival, demeurant à B-1370 Jodoigne, 9, rue de la Villa Romaine, comme administrateur et administrateur délégué.

2. La nomination d'un nouveau administrateur et administrateur délégué:

Monsieur Marc Julien Ghislain Guiot, conseiller juridique, né le 03 Février 1961 à Ixelles (B), demeurant professionnellement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2011.

Mr Julien Ghislain Guiot

Mandaté

Référence de publication: 2011127532/22.

(110147398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Soxipa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 mars 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SOXIPA S.A., SPF

Référence de publication: 2011123390/16.

(110141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

DNX Network, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.876.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 25 juillet 2011

Le Conseil décide de fixer le siège de la société à L-2530 Luxembourg 6 rue Henri Schnadt

Pour extrait conforme
DNX Network sàrl
25 a Bd. Royal
L- 2449 Luxembourg
Luxembourg
Vincenzo CAROLLA

Référence de publication: 2011124017/16.

(110141787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Albatros-Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Albatros-Trans S.à.r.l. tenue le 10 août 2011 à 11.00 heures à Petange

1^{re} résolution

Est nommé gérant administratif Monsieur Bruno ROSOUX, né le 20 septembre 1962 à Waremme (B) et demeurant à B-4280 Hannut, Rue Paul Brien.

2^e résolution

Est confirmé comme gérant technique Monsieur Armando SCIMIA, né le 10 février 1959 à Valenciennes (F) et demeurant à F-59990 Sebourg, 13 rue Philibert Dassonville.

3^e résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Pétange, le 10 août 2011.
Pour extrait conforme
LANNUTTI S.P.A.
Valter LANNUTTI

Référence de publication: 2011127535/22.

(110147419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124256/10.

(110143338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124259/10.

(110143347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Green Bay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 162.163.

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 30 juin 2011 que la société Maze Sarl ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au RCS sous le numéro B110554 a cédé 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée «Green Bay» à la société privée à responsabilité limitée de droit Belge «Custy Holding» dont le numéro d'entreprise est 0837.801.767 et ayant son siège social à 6530 Thuin, rue du Cromboulou 17, (Belgique).

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2011124281/14.

(110142878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Centre de Beauté S.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 103.367.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession du 12 septembre 2011, l'associée unique de la société Centre de Beauté S.C. S.à r.l., Madame Claudine SCHOUX, née le 14 avril 1956 à Differdange, a cédé cent (100) parts sociales à la société GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A. enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B89902 avec siège social au 54, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG.

La société GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A. devient alors l'associé unique de la société Centre de Beauté S.C. S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2011.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011127596/20.

(110147145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011124286/10.

(110143349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011124308/10.

(110142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 5 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011124321/11.

(110142924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Westwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 162.903.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Greencore Holdings Limited a company incorporated under the laws of the republic of Ireland, with registered office at 2 Northwood Avenue, Northwood Business Park, Santry, Dublin 9, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 189728,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 4 August 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Westwood S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the

complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares in registered form having a par value of one pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners.

The transfer of shares (inter vivos) to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be partner(s), appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 8.2 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the

execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the partners shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution. The partners shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners. The decisions of the single partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The partners may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the partners following the request of partners representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The partners shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the partners shall be given to all partners at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the partners of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the partners of the Company are present or represented at a meeting of the partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A partner may act at any meeting of the partners of the Company by appointing another person (who need not be a partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the partners owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the partners to increase his participation in the Company.

13.9. The partners can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and partners towards the Company.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five partners, the annual general meeting of the partners shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five partners, the annual general meeting of the partners shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five partners, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory “commissaire(s)”.

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several “réviseur(s) d’entreprises”.

15.3 The “commissaire(s)”/ “réviseur(s) d’entreprises” shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The “commissaire(s)”/ “réviseur(s) d’entreprises” will be appointed by the general meeting of partners of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the partners of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant partners shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partners or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011

Subscription - Payment

Thereupon,

Grencore Holdings Limited prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one pound (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred pounds (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As Class A Managers:

- Conor Martin O'LEARY, born on 30 April 1969 at Wexford (Ireland) and having his private address at Ard na Laoi, Carrigabruce, Enniscorthy, Co. Wexford, Ireland.
- Emma HYNES, born on 14 October 1975 at Dublin (Ireland) and having her private address at 31 Auburn, Howth Road, Clontarf, Dublin 3, Ireland.

As Class B Managers:

- Patrick MOINET, born on 6 June 1975 at Bastogne (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
- Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 at Messancy (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Luc GERONDAL, born on 23 April 1976 at Kinshasa (Democratic Republic of the Congo), and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Olivier LIEGEOIS, born on 27 October 1976 at Bastogne (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

2. The following company is appointed as statutory auditor of the Company for an indefinite period:

KPMG, with registered office at 1 Stokes Place, Stephen's Green, Dublin 2, Ireland.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Greencore Holdings Limited, une société de droit irlandais avec siège social au 2 Northwood Avenue, Northwood Business Park, Santry, Dublin 9, république d'Irlande, enregistré au Registre des sociétés irlandais sous le numéro 189728, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2011.

La dite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Westwood S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale

de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11 Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dom-

mages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) /réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s)/ réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Greencore Holdings Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un pound (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents pounds (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

122472

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

En tant que gérant de classe A:

- Conor Martin O'LEARY, né le 30 avril 1969 à Wexford (Irlande) et ayant son adresse privée à Ard na Laoi, Carrigabruce, Enniscorthy, Co. Wexford, Irlande.
- Emma HYNES, née le 14 Octobre 1975 à Dublin (Irlande) et ayant son adresse privée à 31 Auburn, Howth Road, Clontarf, Dublin 3, Irlande.

En tant que gérant de classe B:

- Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.
- Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), et ayant son siège sociale au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Olivier LIEGEOIS, né le 27 Octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

2. La société suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société pour une durée indéterminée:

KPMG, avec siège social au 1 Stokes Place, Stephen's Green, Dublin 2, Irlande.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DON'T ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36069. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117914/562.

(110134789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Nomination:

- Monsieur Léon Renardy, né le 01/02/1934 à Malmedy demeurant à 17, route des Trôs Marets à B-4960 MALMEDY au poste d'administrateur.

- Optimal Consult sa, dont le siège social est à 3, Op d'Schmett à L-9964 Huldange, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 109314, représentée par son administrateur délégué,

Jean-Luc LOUIS, demeurant à B-4500 HUY, rue du Longthier 50 B, boîte 22, au poste de commissaire.

Les mandats prennent effet au 19 mai 2011 et se termineront à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Révocation:

Monsieur Jean-Luc LOUIS au poste de commissaire

Renouvellement:

Les mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017

Monsieur Robert DEHOGNE, administrateur et administrateur délégué

Monsieur Thierry VAN DE WERDE DE VORSSELAER, administrateur

Monsieur Serge HALLEUX, administrateur

Référence de publication: 2011127573/23.

(110146558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

A&L Kapital AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124613/9.

(110143681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011124323/10.

(110143350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124326/10.

(110143293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

MAXimmo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 44.

R.C.S. Luxembourg B 92.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011124329/10.

(110142885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Sapperton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.827.

Avec effet au 1^{er} novembre, 2009, Monsieur Marc Philips, né le 2 juillet 1970 à Caen (France, 06), demeurant professionnellement 13 rue d'Antibes, a cédé une (1) part sociale de la société à Monsieur John Evrard, né le 7 juillet 1974 à Caen (France), demeurant à 342A Kings Road, SW3 5UR, Londres, Royaume-Uni, et a cédé une (1) part sociale de la

société à Monsieur Christophe Moro, né le 6 juin 1974 à Caen (France), demeurant à 22 Fountain House, SW6 2TQ, Londres, Royaume-Uni.

Suite à la cession, le capital de SAPPERTON S.à.r.l. se compose comme suite:

	Parts sociales
Monsieur John Evrard: quatre vingt cinq	85
Monsieur Christophe Moro: quinze	15

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 30 août 2011.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2011124463/24.

(110141751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

VCP VII Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.879.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trio Acquisitions LLP, a limited liability partnership incorporated and organized under the laws of England & Wales, having its registered office at 54, Jermyn Street, London, SW1Y6LX, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under number OC364476 (the Sole Shareholder);

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, as defined below, has requested the undersigned notary, to record that:

I. VCP VII Luxco 7 S.à r.l., is a Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.879 incorporated on October 11, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 28, 2010 number 2845 (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Creation of new classes of shares of the Company, namely the class of ordinary shares (the Ordinary Shares), the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares), the class D shares (the Class D Shares), the class E shares (the Class E Shares), the class F shares (the Class F Shares), the class G shares (the Class G Shares), the class H (the Class H Shares) and the class I shares (the Class I Shares);

2. Conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares into class of Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, by a total amount of nine hundred euro (EUR 900), so as to bring the share capital of the Company to thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400), by way of the issue of (i) one hundred (100) Class A Shares, (ii) one hundred (100) Class B Shares, (iii) one hundred (100) Class C Shares, (iv) one hundred (100) Class D Shares, (v) one hundred (100) Class E Shares, (vi) one hundred (100) Class F Shares, (vii) one hundred (100) Class G Shares, (viii) one hundred (100) Class H Shares and (ix) one hundred (100) Class I Shares all having a nominal value of one euro (EUR 1) each; and

4. Full restatement of the articles of association of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares namely the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, by a total amount of nine hundred euro (EUR 900), so as to bring the share capital of the Company to thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400), by way of the issue of (i) one hundred (100) Class A Shares, (ii) one hundred (100) Class B Shares, (iii) one hundred (100) Class C Shares, (iv) one hundred (100) Class D Shares, (v) one hundred (100) Class E Shares, (vi) one hundred (100) Class F Shares, (vii) one hundred (100) Class G Shares, (viii) one hundred (100) Class H Shares, (ix) one hundred (100) Class I Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, in consideration for a contribution in an aggregate amount of seventeen million seven hundred three thousand five hundred thirty six euro (EUR 17,703,536) which will be allocated as follows:

- (i) nine hundred euro (EUR 900) is allocated to the Company's share capital; and
- (ii) seventeen million seven hundred two thousand six hundred thirty six euro (EUR 17,702,636) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed for (i) one hundred (100) new Class A Shares, (ii) one hundred (100) new Class B Shares, (iii) one hundred (100) new Class C Shares, (iv) one hundred (100) new Class D Shares, (v) one hundred (100) new Class E Shares, (vi) one hundred (100) new Class F Shares, (vii) one hundred (100) new Class G Shares, (viii) one hundred (100) new Class H Shares and (ix) one hundred (100) new Class I Shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have paid them fully up by contribution in cash amounting to seventeen million seven hundred three thousand five hundred thirty six euro (EUR 17,703,536), so that the amount of seventeen million seven hundred three thousand five hundred thirty six euro (EUR 17,703,536) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is VCP VII Luxco 7 S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

5.1 Definitions:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Cancellation Value per Share	Means the amount determined pursuant to article 5.11 below.
Class A 2011 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.
Class B 2012 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.
Class C 2013 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D 2014 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E 2015 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class F 2016 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.
Class G 2017 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.
Class H 2018 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class I 2019 Interim Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares.
Accounts Class Period	Means any of the Class A Period to Class I Period or any New Period (as defined in article 5.9), as the context requires.
Interim Accounts Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date

of the relevant Class Period (the “Interim Accounts Long Stop Date”) (it being understood that if no Interim Accounts are prepared, the relevant Interim Accounts Date shall be deemed to be the Interim Accounts Long Stop Date).

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Total Cancellation Means the amount determined pursuant to Article 5.12 below.

5.2 The share capital of the Company is fixed at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400) represented by (i) 12,500 Ordinary Shares, (ii) 100 class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) 100 class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) 100 class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) 100 class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) 100 class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) 100 class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

(viii) 100 class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (ix) 100 class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (x) 100 class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share) each share having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.

5.3 The shares of each class of shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.4 Each Share entitles its holder to one vote.

5.5 In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium reserve account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital irrespectively of the class of Share which is subscribed for.

5.6 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.7 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, subject to and in accordance with the provisions of the Articles, including in respect of reductions of capital through the cancellation of Shares including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

5.8 Each Class of Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in the Class, in case of repurchase and cancellation of such Class, to the Available Amount (subject however to the Cancellation Value per Share as determined pursuant hereto) for the relevant period to which the Class relates:

5.8.1 The period for Class A Shares is the period starting on January 1, 2011, and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class A 2011 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class A 2011 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class A Period”);

5.8.2 The period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class B 2012 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class B 2012 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class B Period”);

5.8.3 The period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class C 2013 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class C 2013 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class C Period”);

5.8.4 The period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class D 2014 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class D 2014 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class D Period”);

5.8.5 The period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class E 2015 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class E 2015 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class E Period”);

5.8.6 The period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class F 2016 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class F 2016 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class F Period”);

5.8.7 The period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class G 2017 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation

prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class G 2017 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class G Period”);

5.8.8 The period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class H 2018 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class H 2018 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class H Period”);

5.8.9 The period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Long Stop Interim Accounts Date for the Class I 2019 Interim Accounts or, to the extent there is a repurchase and cancellation prior to the Long Stop Interim Accounts Date for the Class I 2019 Interim Accounts, the date of such repurchase or redemption (the “Class I Period”);

5.9 In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period to have completed (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class Period) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there are no Interim Accounts for such Class prepared, the Period of such Class, will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes not repurchased and not cancelled in their respective Period as per article 5.8.1 to 5.8.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares, such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.11 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.12 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class for the relevant Period pursuant to article 5.9. unless otherwise resolved by the General Meeting provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share as so determined will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company’s share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a Manager A and the signature of a Manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting right

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above.

Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx , notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trio Acquisitions LLP, un "limited liability partnership" constitué et organisé selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 54, Jermyn Street, London, SW1Y6LX, Grande-Bretagne, enregistré près le Registre des Sociétés sous le numéro OC364476 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Maître Tom Storck, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. VCP VII Luxco 7 S.à r.l., est une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.879 constituée le 11 octobre 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations du 28 décembre 2010, numéro 2845 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, notamment la classe des parts ordinaires (les Parts Ordinaires), les parts de classe A (les Parts de Classe A), les parts de classe B (les Parts de Classe B), les parts de classe C (les Parts de Classe C), les parts de classe D (les Parts de Classe D), les parts de classe E (les Parts de Classe E), les parts de classe F (les Parts de Classe F), les parts de classe G (les Parts de Classe G), les parts de classe H (les Parts de Classe H), et les parts de classe I (les Parts de Classe I);

2. Conversion des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires existantes en Parts Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) d'un montant total de neuf cents euros (EUR 900), afin de porter le capital social de la Société à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), par l'émission de (i) cent (100) Parts de Classe A, (ii) cent (100) Parts de Classe B, (iii) cent (100) Parts de Classe C, (iv) cent (100) Parts de Classe D, (v) cent (100) Parts de Classe E, (vi) cent (100) Parts de Classe F, (vii) cent (100) Parts de Classe G, (viii) cent (100) Parts de Classe H et (ix) cent (100) Parts de Classe I, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et

4. Refonte des statuts de la Société.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des nouvelles classes de parts sociales de la Société, notamment les Parts Ordinaires, les Parts de Classe A, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E, les Parts de Classe F, les Parts de Classe G, les Parts de Classe H et les Parts de Classe.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires existantes en Parts Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) d'un montant total de neuf cents euros (EUR 900), afin de porter le capital social de la Société à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), par l'émission de (i) cent (100) Parts de Classe A, (ii) cent (100) Parts de Classe B, (iii) cent (100) Parts de Classe C, (iv) cent (100) Parts de Classe D, (v) cent (100) Parts de Classe E, (vi) cent (100) Parts de Classe F, (vii) cent (100) Parts de Classe G, (viii) cent (100) Parts de Classe H et (ix) cent (100) Parts de Classe I, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en contrepartie d'une contribution d'un montant total de dix-sept millions sept cent trois mille cinq cent trente-six euros (EUR 17.703.536), qui sera réparti comme suit:

(iii) Neuf cents euros (EUR 900) sont alloués au capital social de la Société; et

(iv) Dix-sept millions sept cent deux mille six cent trente-six euros (EUR 17.702.636) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à (i) cent (100) nouvelles Parts de Classe A, (ii) cent (100) nouvelles Parts de Classe B, (iii) cent (100) nouvelles Parts de Classe C, (iv) cent (100) nouvelles Parts de Classe D, (v) cent (100) nouvelles Parts de Classe E, (vi) cent (100) nouvelles Parts de Classe F, (vii) cent (100) nouvelles Parts de Classe G, (viii) cent (100) nouvelles Parts de Classe H, et (ix) cent (100) nouvelles Parts de Classe I, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les avoir entièrement libérées par une contribution en espèces de dix-sept millions sept cent trois mille cinq cent trente-six euros (EUR 17.703.536), de sorte que le montant de dix-sept millions sept cent trois mille cinq cent trente-six euros (EUR 17.703.536) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "VCP VII Luxco 7 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5.1 Définitions:

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, du montant de la diminution du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts à être annulée, mais réduit (i) de toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu d'une loi ou des présents Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires relevant (sans, pour éviter tout doute, un comptage double), de façon à ce que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$$

Où: AA= Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = montant de la diminution du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts à être annulée

L = perte (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu d'une loi ou des présents Statuts.

Valeur d'Annulation par Part

Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.11 ci-dessous.

Comptes Intérimaires Classe A 2011

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe A.

Comptes Intérimaires Classe B 2012

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe B.

Comptes Intérimaires Classe C 2013

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe C.

Comptes Intérimaires Classe D 2014

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe D.

Comptes Intérimaires Classe E 2015

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe E.

Comptes Intérimaires Classe F 2016

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe F.

Comptes Intérimaires Classe G 2017

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe G.

Comptes Intérimaires Classe H 2018

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe H.

Comptes Intérimaires Classe I 2019

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts de Classe I.

Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat ou de l'annulation de la Classe de Parts relevante, à condition cependant que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de départ de la Période de Classe relevante (la Date des Comptes Intérimaires Long Stop) (étant entendu que, si des Comptes Intérimaires ne sont pas préparés, la Date des Comptes Intérimaires relevante sera supposée être la Date des Comptes Intérimaires Long Stop.
Période de Classe	Signifie toute période de la Période de Classe A, à la Période de Classe I, ou toute Nouvelle Période (telle que définie à l'article 5.9), tel que requis par le contexte.
Comptes intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires relevante.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.12. ci-dessous.

5.2. Le capital social de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par (i) 12.500 Parts Ordinaires, (ii) 100 parts de classe A (en cas de pluralité, les Parts de Classe A, et individuellement, une Part de Classe A), (iii) 100 parts de classe b (en cas de pluralité, les Parts de Classe B, et individuellement, une Part de Classe B), (iv) 100 parts de classe C (en cas de pluralité, les Parts de Classe C, et individuellement, une Part de Classe C), (v) 100 parts de classe D (en cas de pluralité, les Parts de Classe D, et individuellement, une Part de Classe D), (vi) 100 parts de classe E (en cas de pluralité, les Parts de Classe E, et individuellement, une Part de Classe E), (vii) 100 parts de classe F (en cas de pluralité, les Parts de Classe F, et individuellement, une Part de Classe F), (viii) 100 parts de classe G (en cas de pluralité, les Parts de Classe G, et individuellement, une Part de Classe G), (ix) 100 parts de classe H (en cas de pluralité, les Parts de Classe H, et individuellement, une Part de Classe H), (x) 100 parts de classe I (en cas de pluralité, les Parts de Classe I, et individuellement, une Part de Classe I), chaque part ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (collectivement, les Parts et individuellement, une Part), et donnant le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités spécifiées ci-après.

5.3 Les parts de chaque classe de parts seront collectivement, et irrespectivement de leur classe, désignées comme Parts et individuellement et irrespectivement de leur classe comme une Part. Les détenteurs des Parts sont collectivement désignés comme les Associés.

5.4 Chaque Part donne droit à un (1) vote.

5.5 En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute Part sera transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part d'une classe spécifique lors de leur émission sera allouée au capital social irrespectivement de la classe de Part qui est souscrite.

5.6 Toutes les Parts ont des droits identiques, à l'exception de ce qui est prévu dans les présents Statuts.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des présents Statuts, y compris dans l'hypothèse de réduction de capital moyennant annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts par le rachat et l'annulation de toutes les Parts émises dans cette/ces classe(s).

5.8 Chaque classe de Parts donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans la classe, en cas de rachat et d'annulation de cette classe, au Montant Disponible (sujet cependant à la Valeur d'Annulation par Part telle que déterminée en vertu de cet article) pour la période relevante de laquelle la classe dépend:

5.8.1. La période pour les Parts de Classe A est la période commençant le 1^{er} janvier 2011 et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe A 2011, ou, dans la mesure où un rachat et une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe A 2011, la date dudit rachat ("Période Classe A");

5.8.2. La période pour les Parts de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe B 2012, ou, dans la mesure où un rachat et une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe B 2012, la date dudit rachat ("Période Classe B");

5.8.3. La période pour les Parts de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe C 2013, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe C 2013, la date dudit rachat ("Période Classe C");

5.8.4. La période pour les Parts de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période Classe C et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe D 2014, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe D 2014, la date dudit rachat ("Période Classe D");

5.8.5. La période pour les Parts de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période Classe D et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe E 2015, ou, dans la mesure où

un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe E 2015, la date dudit rachat (“Période Classe E”);

5.8.6. La période pour les Parts de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période Classe E et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe F 2016, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe F 2016, la date dudit rachat (“Période Classe F”);

5.8.7. La période pour les Parts de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période Classe F et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe G 2017, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe G 2017, la date dudit rachat (“Période Classe G”);

5.8.8. La période pour les Parts de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période Classe G et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe H 2018, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe H 2018, la date dudit rachat (“Période Classe H”);

5.8.9. La période pour les Parts de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période Classe H et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe I 2019, ou, dans la mesure où un rachat ou une annulation a lieu avant la Date des Comptes Intérimaires Long Stop pour les Comptes Intérimaires Classe I 2019, la date dudit rachat (“Période Classe I”).

5.9. Au cas où une classe de parts n’a pas été rachetée et annulée en cours de la Période de Classe relevante, les détenteurs de parts de cette classe auront droit, en cas de rachat et annulation de la classe relevante, au Montant Disponible pour une nouvelle période (“la Période Nouvelle”), qui commencera à la date après la Période de Classe la plus récente qui vient de s’achever (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d’une autre Période de Classe immédiatement précédente) et qui prendra fin à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l’annulation de cette classe, étant entendu que si des Comptes Intérimaires pour cette classe n’ont pas été préparés, la période de cette classe prendra fin le dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la Période Nouvelle. La première Période Nouvelle commencera à la date après la Période Classe I et les classes non rachetées et non annulées dans leur période respective en vertu de l’article 5.8.1 à 5.8.9 viendront dans l’ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n’ont pas été rachetées et annulées avant).

5.10 En cas d’une réduction du capital social moyennant rachat et annulation d’une classe de Parts, cette classe donne droit aux détenteurs de Parts de cette classe, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant Total d’Annulation tel que déterminé par l’Assemblée Générale), et les détenteurs de Parts de la classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d’Annulation par Part pour chaque Part de la classe en question détenue par eux et annulée.

5.11 La Valeur d’Annulation par Part sera calculée en divisant le Montant Total d’Annulation par le nombre de Parts émises dans la classe sujette à rachat et annulation.

5.12 Le Montant Total d’Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l’Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires en question. Le Montant Total d’Annulation pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H et I sera le Montant Disponible au moment de l’annulation de la classe en question pour la période en question, en vertu de l’article 5.9., sauf décision contraire de l’Assemblée Générale à condition cependant que le Montant Total d’Annulation ne pourra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

5.13 Lors du rachat et de l’annulation des Parts de la classe en question, la Valeur d’Annulation par Part telle que déterminée deviendra exigible et payable par la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu’un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d’un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l’accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n’est opposable à l’égard de la Société ou des tiers, qu’après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l’article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et de un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27633. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117346/809.

(110134132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.545.293.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 Septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 944

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.

Nicole Götz

Manager A

Référence de publication: 2011124554/16.

(110143198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.030.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2011

Résolution:

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par:

- Monsieur Luca Checchinato, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur de la société
- Monsieur Christophe Velle, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur de la société

En remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les deux nouveaux Administrateurs suivants:

- Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg
- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

A l'instar du mandat des autres Administrateurs, les mandats ainsi conférés aux deux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011127842/28.

(110146916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Office Portfolio Minerva I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.148.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124335/10.

(110143334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Jawer Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 54.164.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 octobre 2010.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame Maria Pia DE FUSCO-ARIZZI de son poste d'Administrateur sans procéder à son remplacement.
2. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Emmanuel de Croy et de Monsieur Pascal HENNUY décide renouveler les mandats suivants:
 - a. Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park 79, Knocklyon, Dublin 16 (Irlande) au poste d'administrateur
 - b. Monsieur Emmanuel de Croy, demeurant professionnellement 20, Route de Pré-bois CH-1215 Geneve 15 Airport au poste d'administrateur
 - c. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et d'Administrateur délégué

d. La société JAWER SA ayant son siège sociale 20, Route de Pré-bois CH-1215 Geneve 15 Airport au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127744/23.

(110147482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011124347/11.

(110142955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Snack Santa Maria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 159.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124356/10.

(110143294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62532 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124362/10.

(110143067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 162.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124367/10.

(110143346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124368/10.

(110142942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Cristalline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.418.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 septembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012:

TMF Administrative Services S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

TMF Secretarial Services S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Il a également été décidé de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011127626/24.

(110146915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sierra Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.257.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17.995,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 août 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIERRA BLANCA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17.995.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820, représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} septembre 2011. Relation: ECH/2011/1438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124373/194.

(110143289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Frelander Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 09 septembre 2011 à 10h40

- est nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pay-Bas et demeurant 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011

en remplaçant Gerardus H. M. OSSEVOORT;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREELANDER INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2011127685/22.

(110146886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.768.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124389/10.

(110143295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011124391/10.

(110142870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Tension II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011124393/10.

(110143297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Kerozene S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 138.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2011:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, de leur poste d'administrateur de la société, de Madame Karen Brunon, née le 13 avril 1975 à La Tronche (France) et demeurant au 40, Rue Véron, F-75018 Paris, avec effet au 26 février 2009 et de Monsieur Daniel Galhano, né le 13 Juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 23 mars 2009.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société, Monsieur Satya Oblette, né le 03 janvier 1976 à Pondichéry (Inde), avec effet au 26 février 2009, Monsieur Marin Leherle, né le 5 mars 1976 à Suresnes (France), avec effet au 23 mars 2009 et Monsieur Charles Maury Larivière, né le 13 février 1980 à Angoulême (France), avec effet immédiat et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 30 juin 2008, de son poste de commissaire aux comptes de la société, A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 juin 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, la société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 102.188).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127759/24.

(110147002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Zerf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.
R.C.S. Luxembourg B 84.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011128642/10.

(110147672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Shaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 48, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.197.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011128621/10.

(110147915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.
